

Dénouer les conflits par la médiation en clinique du travail

Risques psychosociaux, souffrance au travail et conflits

Votre demande porte sur :

- Des conflits de groupe ou des conflits interpersonnels pouvant jaillir dans une situation de travail et mettre à mal le fonctionnement d'une entreprise et venir impacter la santé de certains salariés.
- La nécessité d'un accompagnement par un tiers indépendant dans la résolution de ce conflit.

Notre accompagnement vise à :

- Clarifier les positions de chacun dans le conflit (explications, raisons, causes, reproches) pour permettre à l'intervenant de restituer le malaise dans son contenu et dans sa chronologie.
- Donner un espace où les acteurs pourront à nouveau faire le lien entre le conflit et leur rapport au travail.
- Construire une issue possible avec les personnes concernées pour s'accorder sur le dénouement du conflit.

Déroulement de l'intervention :

1 Construction

- Recueil d'informations
- Rendez-vous avec l'entreprise
- Formulation du besoin et présentation de la méthodologie

2 Intervention

- Présentation du tiers indépendant/psychologue
- Explicitation des points de vue et recentrage du conflit autour du travail
- Confrontation des logistiques de travail et du vécu au travail des acteurs concernés

3 Recherche de l'issue possible

- Intégrer dans certains cas le médecin du travail
- Garantir la liberté des acteurs dans le choix de l'issue collectivement élaborée (retour en arrière, aménagement de la relation, séparation définitive...)

Comment solliciter une intervention de l'ASTI ?

- ✓ La structure (entreprise, association, collectivité...) ou le Service de Santé au Travail contacte directement notre secrétariat pour exposer les problématiques rencontrées.



Secrétariat de l'ASTI :

- Tél. : 05 34 63 84 30
- Email : asti@ast-i.org

**CONSULTER NOTRE
SITE INTERNET !**



www.ast-i.org/